

**Procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire
Du 9 décembre 2024**

| | |
|-------------------------|------------|
| Date de convocation | 02.12.2024 |
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 10 |
| Présents : | 6 |
| Votants : | 6 |
| Quorum : | 6 |
| Visé et publié le | 17/12/2024 |

L'an deux mille vingt-quatre le neuf décembre à 9h00, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion d'Otri sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Etaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Claude FOUCHER, Philippe PIARD, Eric MARGERIE, Mme Régine ENEE et M. Stéphane AMILCAR formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Patrice MARTIN, Mme Nathaly MONROCQ, M. Laurent DECLERCK et Mme Alexandra LEPINAY

Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER

La séance est ouverte par M. le Président.

M. Claude FOUCHER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Transports scolaires - Conventions de prise en charge des accompagnateurs dans les bus scolaires

Par délibération en date du 29 août 2019, le Conseil communautaire de Val ès dunes a accepté la prise en charge des accompagnateurs pour les maternels dans les bus scolaires pour laquelle elle est autorité organisatrice de second rang. Il est proposé au Bureau de conventionner avec les communes de Cesny-Aux-Vignes, Janville, Saint-Pierre-du-Jonquet, Valambray et Vimont pour la prise en charge des accompagnateurs pour les maternels selon les montants suivants :

Pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Cesny-Aux-Vignes : 1 396,94 €
- Valambray : 4 387,10 €
- Vimont : 3 078,61 €

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Janville : 768,24 €
- Saint Pierre du Jonquet : 768,24 €
- Valambray : 4 838,71 €
- Vimont : 3 316,98 €

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Décide de conventionner avec les communes de Cesny-Aux-Vignes, Janville, Saint-Pierre-du-Jonquet, Valambray et Vimont pour la prise en charge des accompagnateurs pour les maternels selon les montants suivants :

Pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Cesny-Aux-Vignes : 1 396,94 €

- Valambray : 4 387,10 €
- Vimont : 3 078,61 €

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Janville : 768,24 €
- Saint Pierre du Jonquet : 768,24 €
- Valambray : 4 838,71 €
- Vimont : 3 316,98 €

↳ Autorise M. le Président à signer les conventions correspondantes.

Autres sujets abordés :

- Préparation du Conseil communautaire du 19 décembre 2024.

La séance est levée à 10h41.

Le secrétaire de séance
Claude FOUCHER



Le président,
Philippe PESQUEREL

